

Souchon

l'éducation à l'environnement

En 1977, *Aménagement et Nature* avait consacré deux de ses numéros à l'Éducation relative à l'Environnement (45 et 46) : l'importance de cette tendance éducative s'était à ce moment déjà affirmée dans les faits tant au niveau international (action de l'UNESCO) que dans certains pays, notamment les U.S.A. où le « matériel pédagogique » était déjà abondant. En France, les structures se sont peu à peu ouvertes à cette forme nouvelle d'éducation du citoyen en faisant appel à l'analyse du milieu de vie dans une approche pluridisciplinaire, visant à la prise de conscience et à la compréhension des problèmes d'environnement et cherchant en définitive à donner à tout élève futur citoyen et à tout citoyen l'envie et les moyens d'agir sur l'environnement et notamment sur son propre cadre de vie.

L'Éducation à l'Environnement (E.E.) est maintenant présente à tous les niveaux de l'enseignement et, aussi — de façon plus diffuse, il est vrai — elle est entreprise vis-à-vis du public par le biais des médias, de l'action des associations, de certains modes de formation professionnelle initiale ou continue. Notre propos dans le présent numéro aura trait essentiellement à l'intégration de l'E.E. dans notre système éducatif. En effet, il nous a semblé que celui-ci, à la suite de changements politiques importants, se trouvait plus ouvert à un certain nombre de transformations. S'il s'agit, entre autres choses, d'« ouvrir l'école à la vie », l'E.E. doit être un des moyens clés d'y parvenir. Une circulaire du 29 août 1977 du Ministère de l'Éducation avait déjà consacré une volonté d'officialiser l'entrée progressive de cette forme d'éducation surtout au niveau des établissements secondaires. Quelques-uns bénéficièrent d'une participation à l'expérience pilote INRP-UNESCO et ensuite en plus grand nombre mirent sur pied des activités dans le cadre des P.A.C.T.E. Des structures telles que les C.P.I.E. (Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement) constituaient déjà des éléments importants surtout pour l'accueil de certaines classes en déplacement.

C'est surtout par les actuels P.A.E. (Projets d'Action Éducative) que les établissements primaires et secondaires peuvent concrètement s'engager dans des actions d'E.E. Parmi les départements ministériels, les plus concernés sont évidemment l'Éducation Nationale et l'Environnement, mais beaucoup s'intéressent à l'E.E., pour des raisons spécifiques ou générales.

Une réunion régionale pour l'Île de France à Paris le 17 novembre 1982 (1) a donné l'occasion à plusieurs responsables d'exprimer la politique de leurs ministères d'attache en matière d'E.E. : c'est au départ à partir de ces données que nous avons tenté la construction du présent numéro. Les régions sont maintenant dotées de structures qui permettront localement des activités d'E.E. Le développement de l'E.E. sera en outre favorisé par les décisions au niveau national notamment celles qui viendront en application du protocole d'accord du 15 février 1983, signé par les ministres de l'Éducation Nationale et de l'Environnement et qui est accompagné d'un programme d'action commune pour l'année 1983-84, non seulement au niveau des écoles, collèges, lycées et L.E.P. mais aussi dans l'enseignement supérieur, programme qui tient compte des problèmes de formation des enseignants, de recherche, d'évaluation des actions, d'information-documentation et de coopération internationale.

Nous n'avons pu, faute de place, faire le bilan des nombreuses expériences étrangères dans ce domaine à titre de comparaison ; les situations sont très diverses et sont très liées aux types de système éducatif eux-mêmes dépendants de l'état de « développement » des différents pays : l'E.E. présente des formes adaptées aux problèmes particuliers des pays fortement industrialisés et urbanisés ou au contraire à base rurale et en voie de développement.

De même pour la France la place de l'éducation relative à l'environnement dans l'enseignement supérieur est très difficile à cerner, car certaines formations spécifiques locales ne sont pas toujours focalisées de façon assez précise pour être vraiment rapportées au domaine de l'Éducation à l'Environnement ; la diversité des titres d'enseignement proposés est à cet égard significative. Par ailleurs, d'une façon diffuse, les préoccupations environnementales sont présentes en bien des endroits, aussi bien dans les Grandes Ecoles que dans les Universités. Pour ce qui est des premières, l'E.E. devrait toujours être présente et avoir une place « morale » prépondérante, surtout s'il s'agit d'écoles d'Ingénieurs qui forment des responsables dont l'activité aura souvent un impact considérable sur l'environnement : « bâtisseurs » de toutes sortes, « concepteurs » et « fabricants » de produits divers et aussi des multiples sous-produits parfois éminemment polluants.

Seule une enquête détaillée auprès de chaque école permettrait de voir comment les problèmes d'environnement sont pris en compte à ce niveau. Un article du journal « *Le Monde de l'Éducation* » de novembre 1977 recensait dix-huit universités assurant des enseignements spécialisés dans ce domaine, et au niveau du 3^e cycle, l'existence de 29 doctorats de 3^e cycle dont 16 consacrés à l'aménagement et treize à l'écologie. Actuellement, pour les universités, une note de travail récente du Ministère de l'Éducation Nationale signale différents types de formation s'occupant de la recherche ou de l'enseignement sur l'environnement et constituant un réseau important par le nombre et la répartition :

— 150 formations du niveau 3^e cycle (D.E.A., D.E.S.S.)

— 40 maîtrises, 9 licences, 3 D.U.T. (diplômes universitaires de technologie). A la suite du récent protocole d'accord signé entre les deux ministères de l'Éducation Nationale et de l'Environnement, il est prévu le développement d'un enseignement dans le cadre du 1^{er} cycle. Les étudiants ayant suivi ces filières rencontrent évidemment des difficultés inhérentes aux tendances peu favorables du marché du travail ; le pourcentage de ceux d'entre eux qui trouvent assez aisément un emploi est cependant surement notablement plus élevé que pour la moyenne générale des diplômés universitaires.

L'E.E., tant au niveau scolaire qu'à celui des formations professionnelles générales et spécifiques de spécialistes de l'environnement ou qu'à celui du public le plus large, mérite certainement la plus grande attention si l'on veut mieux répondre à l'attente de tous ceux qui recherchent à juste titre une amélioration et une maîtrise de leur cadre de vie.

Christian SOUCHON
AMENAGEMENT ET NATURE
et U.E.R. de Didactique des
Disciplines de l'Université
PARIS VII

(1) Réunion qui s'est tenue au Muséum d'Histoire Naturelle, organisée par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (D.R.A.E.) de l'Île de France. Ministère de l'Urbanisme et du Logement et Ministère de l'Environnement.